

PRODUIT

Les équipements fabriqués par Harnois portent une garantie limitée de un an. La date de référence pour l'application de la garantie est la date d'acceptation des travaux. Ladite garantie s'applique à l'acheteur original, contre tout défaut de matériel relatif aux spécifications originales et quant aux défauts de fabrication. Cette garantie est aussi limitée aux produits manufacturés par Harnois.

Si des défauts de produit ou de fabrication apparaissent et sont reconnus au cours de la période de un an, Harnois remplacera sans frais les pièces ainsi jugées défectueuses. Les coûts d'installation en relation avec les pièces de remplacement demeurent aux frais du client bénéficiant de la garantie, alors que les coûts de transport sont payés par Harnois. Les composantes autres que celles manufacturées par Harnois demeurent couvertes par les garanties des manufacturiers impliqués.

La présente garantie exclut toute autre garantie légale ou conventionnelle, écrite ou verbale.

Dans les cas suivants, le bien vendu ne sera pas couvert par la garantie:

- Installation, maintenance et usages non conformes aux recommandations ou directives du fabricant ou du vendeur
- Modifications ou réparations non autorisées par le fabricant ou le vendeur
- Exposition à des produits ou conditions non recommandés par le fabricant ou le vendeur
- Exposition à des conditions climatiques qui dépassent les spécifications et recommandations du vendeur ou fabricant.

Nom du projet : _____

Nom du client : _____

Adresse : _____

Date d'acceptation des travaux : _____

No. du contrat : _____

No. de section : _____

Type de structure : _____



Les Industries Harnois Inc.
1044, Principale, St-Thomas, QC
Canada, J0K 3L0
450-756-1041

CERTIFICAT DE GARANTIE